

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF LE 11 avril (11/04/2019)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 05 avril, sous la présidence de Madame ROLLET Colette, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS:

Mme Colette ROLLET, Mme Christine HEMERY, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, Mme Maryse BAULU, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, **Adjoints,**

M. Gérard CAYLA, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Robert GOZZO, M. Maurice ANDRAL, Mme Fabienne MAERTEN, M. Daniel CALVI, Mme Sabine AUGÉ, M. Jean-Luc GARRIGUES, M. Gilles BENECH, Mme Valérie CLARMONT, Mme Marie-Claude DULAC, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**

ETAIENT REPRESENTES :

M. Jean-Michel HENRYOT (représenté par Madame Colette ROLLET), **Maire,**

M. Pierre FONTANIE (représenté par Monsieur Michel CASSIGNOL), M. Jérôme VALETTE (représenté par Madame Muriel VALETTE), **Adjoints,**

Mme Anne-Marie SAURY (représentée par Madame Maryse BAULU), Mme Eliette DELMAS (représentée par Monsieur Jean-Luc HENRYOT), Mme Fabienne GASC (représentée par Madame Maïté GARRIGUES), M. Fernand RODRIGUEZ (représenté par Madame Pierrette ESQUIEU), Mme Sandrine PIAROU (représentée par Monsieur Robert GOZZO), M. Pierre GUILLAMAT (représenté par Monsieur Gilles BENECH), Mme Marie CASTRO (représentée par Madame Valérie CLARMONT), **Conseillers Municipaux.**

ETAIENT EXCUSES :

M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, **Conseillers Municipaux.**

ETAIENT ABSENTS :

M. Aïzen ABOUA, M. Franck BOUSQUET **Conseillers Municipaux.**

Madame GARRIGUES est nommée secrétaire de séance.

12 – 11 avril 2019

12. Subventions aux associations sportives – 2019

Rapporteur : Madame GARRIGUES

Vu l'article L.2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la commission des Finances du 2 avril 2019,

Considérant les demandes respectives de chaque association,

Considérant la nature des projets de chaque association qui présente un intérêt public.

**Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

APPROUVE les subventions de fonctionnement aux associations sportives dont le nom figure ci-dessous.

Nom des associations	Montant 2018	Montant 2019
ASSOCIATIONS SPORTIVES		
ACPE - ASSO DES CAVALIERS PROPRIETAIRES DE L'ECURIE DU NIL	470 €	Demande en investissement pour équipement
AIKIDO CASTELSARRASIN MOISSAC	860 €	850 €
AMICALE ANCIENS JOUEURS AM	470 €	470 €
AMICALE DES BOULISTES DE MOISSAC	470 €	470 €
AMICALE LAIQUE	2 725 €	2 725 €
AMICALE LAIQUE MOISSAC FORCE ATHLETIQUE	940 €	940 €
AMICALE LAIQUE SECTION COUNTRY	1 000 €	Pas de demande
AVIRON CLUB MOISSAC	11 000 €	11 600 €
MOISSAC ATHLE	4 700 €	4 700 €
CLUB DE CONFLUENCES FOOTBALL	Intercommunalité	15 750 €
ECURIE DU CHASSELAS AUTOMOBILE	470 €	470 €
HELP DRIVING	0 €	470 €
KARATE CLUB MOISSAGAIS ASSO	1 500 €	1 500 €
LYCEE F MITTERAND ASSO SPORTIVE	190 €	100 €
MOISSAC CASTELSARRASIN BASKET CLUB	Intercommunalité	16 833 €
MOISSAC CYCLO SPORT M.C.S	750 €	750 €
MOISSAC GYM ASSOCIATION	3 290 €	3 200 €
MOISSAC JUDO	1 000 €	2 500 €
MOISSAC SKI NAUTIQUE	470 €	470 €
MOTO CLUB MOISSAGAIS	940 €	940 €
OFFICE MUNICIPAL DU SPORT	7 000 €	3 500 € + 1 000 € exceptionnel pour 40ème anniversaire
PETANQUE MOISSAGAISE	1 880 €	1 000 €
TENNIS CLUB	1 880 €	1 880 €
UNSS COLLEGE F. MITTERAND	0 €	190 €
VOLLEY CLUB CASTEL MOISSAC	250 €	250 €
TOTAL	42 255 €	72 558 €

APPROUVE les subventions de fonctionnement pour l'organisation de manifestations sportives aux associations dont le nom figure ci-dessous.

Nom des associations	Montant 2018	Montant 2019
ASSOCIATIONS SPORTIVES – MANIFESTATIONS SPORTIVES		
AMICALE LAIQUE MOISSAC FORCE ATHLETIQUE	470 €	470 €
AVIRON CLUB MOISSAC	470 €	0 €
MOISSAC ATHLE	470 €	470 €
KARATE CLUB MOISSAGAIS ASSO	470 €	470 €
MOISSAC CYCLO SPORT M.C.S	470 €	470 €
MOISSAC GYM ASSOCIATION	470 €	470 €
MOISSAC JUDO	470 €	470 €
MOISSAC SKI NAUTIQUE	470 €	470 €
MOTO CLUB MOISSAGAIS	470 €	470 €
PETANQUE MOISSAGAISE	470 €	470 €
TENNIS CLUB	470 €	470 €
TOTAL	5 170 €	4 700 €

Pour copie conforme
Moissac le 12 avril 2019

Pour le Maire empêché,
La Première Adjointe au Maire,



Colette ROLLET

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :